

**Ministère de l'Artisanat, la Culture, de l'Industrie
Hôtelière et du Tourisme**

**Direction Nationale du
Patrimoine Culturel**

Mission Culturelle de Tombouctou

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Tombouctou
• inscrit sur la Liste
• du patrimoine mondial
• en 1988



mct
MISSION
CULTURELLE
DE TOMBOUCTOU

**Rapport sur l'état de conservation du « BIEN CULTUREL TOMBOUCTOU (Mali)
(C119)**

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis l'occupation de Tombouctou et le saccage du site par les islamistes armés en 2012, le bien culturel TOMBOUCTOU, classé au patrimoine mondial en 1988, est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le site est toujours confronté à plusieurs difficultés inhérentes au contexte sécuritaire, au fait que le site se trouve dans une zone de conflit.

Lors de la 44^{ème} session du Comité du patrimoine mondial à Fuzhou (Chine) ; le Comité, tout en exprimant son appréciation pour les efforts déployés pour la conservation du bien, notamment par la mobilisation des autorités municipales et régionales, et de la communauté locale (corporation des maçons et comités de gestion des mosquées), a exprimé ses préoccupations par rapport :

- À l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de conservation et de gestion ;
- Au manque d'entretien des mosquées et mausolées qui les expose aux risques d'effondrement ;
- Aux effets néfastes du changement climatique et à la situation sécuritaire toujours très instable.

Aussi il a :

- Recommandé à l'État partie de sensibiliser davantage la population locale et les propriétaires privés aux prérogatives patrimoniales du bien et de renforcer l'application du règlement d'urbanisme ;
- Demandé également à l'État partie et aux Comités de gestion des mosquées et aux familles responsables de la conservation des mausolées d'intensifier l'entretien et le suivi ;
- Encouragé l'État partie à engager un dialogue avec les acteurs locaux afin d'étudier les mesures et les besoins pour répondre au phénomène du changement climatique et de ses impacts ;
- Demandé à l'État partie de veiller à ce que les impacts potentiels et les actions à mener dans le cadre des réparations collectives engagées par la CPI pour indemniser les victimes de destructions de mausolées, soient pris en compte dans les futurs rapports sur l'état de conservation du bien.

En termes de conservation physique, des efforts louables ont été entrepris depuis 2013 par l'UNESCO, en collaboration avec le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme. Aussi, malgré quelques aléas, la conservation physique des mosquées est en nette amélioration. Et les méthodes traditionnelles de suivi et de conservation physique se font par les comités de gestion des mosquées, en étroite collaboration avec la Mission Culturelle.

Cependant les impacts des changements climatiques sont toujours aussi néfastes et se traduisent par :

- La rareté des matériaux traditionnels de construction : bois de rôniers, goélettes, terre argileuse, rareté engendrée par les effets conjugués de la déforestation et de l'ensablement du fleuve Niger ;
- L'ensablement des abords immédiats des mosquées et des cimetières qui abritent les mausolées
- L'érosion des enduits par les pluies diluviennes, lessivant pour le crépi ;
- La divagation des animaux à la recherche de pâturage, la prolifération de déchets, notamment les déchets plastiques sur le site.

Enfin, les communautés traditionnelles ont une connaissance toujours peu adaptée du patrimoine culturel mondial. La résultante de ce facteur est qu'elles sollicitent souvent des partenaires (MINUSMA, Barkhane) pour des interventions peu en phase avec la valeur universelle exceptionnelle du bien, sans l'aval de la Mission Culturelle. Les différentes rencontres d'échanges entre toutes les parties prenantes à la gestion et à la conservation du bien, ont permis de circonscrire des interventions inappropriées.

Le rapport tenant compte des observations et recommandations du comité du patrimoine mondial sera axé sur :

- Les interventions autour des rouages principaux du site : les trois mosquées et les 16 mausolées ;
- Le monument El Farouk et la place qui l'abrite et qui est en cours de réhabilitation par le Gouvernorat de Région ;
- Le contexte institutionnel : communautés locales, autorités administratives et politiques.

En définitive, on pourrait noter que :

- Pour la conservation physique des biens, il y a des progrès incontestables en raison du programme de réhabilitation piloté par l'UNESCO avec le concours de l'Union européenne et de la Fondation ALIPH ;
- Pour la gestion du bien, il y a des soucis engendrés par le manque de moyens de la Mission Culturelle et aussi par l'insuffisance de formation des acteurs traditionnels.

2. REPONSE DE L'ÉTAT PARTIE A LA DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

La décision de maintenir le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril, les mobiles qui la soutiennent et les recommandations faites à cet effet ont été transmis aux différentes instances en charge du patrimoine culturel au Mali : Cabinet du Ministre de la Culture, Direction Nationale du Patrimoine Culturel, Commission Nationale, Délégation Malienne auprès de l'UNESCO et bien entendu Mission Culturelle de Tombouctou. Elles ont aussi été transmises à des associations de la société civile de Tombouctou œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel, en l'occurrence REFLET TOMBOUCTOU

2.1. Conservation physique du BIEN CULTUREL

L'essentiel des travaux de conservation physique du site ont été pilotés par le bureau UNESCO de Bamako, en collaboration avec la Direction Nationale du patrimoine Culturel. Ces travaux ont concerné essentiellement :

- La réhabilitation de la grande cour de la mosquée de Djingareyber et de la façade principale ;
- La réhabilitation des portes de la mosquée de Djingareyber ;
- La reprise du circuit électrique de la mosquée de la mosquée de Djingareyber pour minimiser les éventuels court-circuit pouvant occasionner des incendies ;
- L'aménagement d'un mini espace vert au versant sud de la mosquée de Djingareyber pour contenir l'ensablement et l'érosion des murs ;
- La réhabilitation des toilettes – ablutions des mosquées de Sankoré et de Sidi Yahia ;
- La réparation de murs dégradés de la mosquée de Sankoré ;
- Le crépissage périodique de la mosquée de Sankoré pris en charge par le Comité de gestion de la mosquée.

2.2. Conservation physique des biens rattachés

- Travaux de réhabilitation de la place de l'indépendance qui abrite le monument El Farouk par le Gouvernorat de Tombouctou ;
- Déguerpissement des bâtisses en tôle et en béton autour de la place El Farouk ;
- Réception provisoire du monument El Farouk.

2.3. Protection et gestion du bien

- Atelier de formation tenu à Mopti sur l'implication des communautés dans la gestion des biens classés (participation de trois représentants des communautés)
- Atelier de formation à Tombouctou sur l'architecture traditionnelle à l'attention de la corporation des maçons ;
- Dans le cadre du processus d'indemnisation des victimes des destructions de mausolées, le service du fonds au profit des victimes a transféré individuellement des sommes d'argent aux victimes (responsables de mausolées, gardiens de mausolées, maçons de mausolées). La Mission Culturelle n'a pas été associée de près à cette activité et ignore l'importance des montants alloués.
- Les réparations collectives n'ont pas encore été mises en œuvre ;
- La présence militaire massive de l'armée malienne et des forces internationales impose des barrières de sécurité et le déploiement d'engins lourds. Le fort militaire étant situé à moins de 50 mètres de la mosquée de Djingareyber, la barrière de sécurité de l'armée malienne touche presque l'édifice et oblige les engins à passer à la base des murs.

Afin de préserver le tissu ancien, la Mission Culturelle a entrepris un énorme travail de sensibilisation et de lobbying auprès de la Mairie, des chefs de quartier, du Préfet et du Gouverneur de région. Plusieurs réunions de travail avec les autorités ont permis de leur faire comprendre la nécessité de protéger le patrimoine culturel classé et les exigences qu'impose la gestion d'un site classé au patrimoine mondial.

A la suite de différentes rencontres, une association dénommée REFLET TOMBOUCTOU a vu le jour et nous a offert sa collaboration en termes de lobbying et de plaidoyer sur les réseaux sociaux et auprès des communautés traditionnelles.

Enfin , le Gouverneur a mis en place une commission de travail composée des services techniques de l'état et présidée par le premier adjoint au Maire et qui a pour mission principale le respect du règlement d'urbanisme.

3. AUTRES PROBLEMES

- L'insécurité qui sévit dans la région ;
- L'absence de moyens de la Mission Culturelle, en l'occurrence le manque d'engins roulants rend la surveillance du site difficile.